



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2026/001/019

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Christelle BRIU, Corentin BOUCHER, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Alexine LAFAY, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Romain BOUVET (pouvoir à Mathieu LECLERCQ), Eric JACQUEMOUD.

Secrétaire de séance : Christel MAILHÉ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents :** 16 - **Votants :** 17

Date de la convocation : le 23 février 2026

Date de publication : 5 mars 2026 au 5 mai 2026

**TRAVAUX CREATION DE DESSERTE EN FORET COMMUNALE – DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent de réaliser les travaux suivants en termes de desserte forestière :

- ❖ Forêt communale de Séaz
- ❖ Canton : Le Belvédère
- ❖ Type des travaux : création de trois pistes forestières sur 720 ml sur les parcelles 109 et 115, réfection de la piste parcelle 115

Il présente le plan de financement de ces travaux d'exploitation établi par l'Office National des Forêts.

Le montant estimatif des travaux de desserte est de 9 180 € HT.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

⇒ La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à 5 508 € HT (travaux préfinancés par la commune)

⇒ Dépenses subventionnables pour la création de pistes forestières

* Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du Conseil Départemental de Savoie pour la création de desserte est de : 3 672 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ➔ **APPROUVE** le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux précités.
- ➔ **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental pour les travaux de création de trois pistes forestières.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ